

NOTE DE POSITIONNEMENT

La dimension "inclusive"
des Jeux olympiques et paralympiques
de Paris 2024

URIOPSS



Ile-de-France

AVANT-PROPOS



Bien avant les festivités des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Comité d'organisation Paris 2024, l'Etat et les collectivités territoriales ont mis en place des dispositifs correspondant à des principes de marché, de réciprocité (labels, appels à manifestation d'intérêt...) ou de redistribution (appels à projets).

Ces dispositifs s'adressent notamment aux établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS) privés non-lucratifs. La promesse d'un « méga-événement inclusif » constituerait donc, a priori, un terrain commun aux parties prenantes des JOP de Paris 2024 et aux ESSMS.

Pourtant, à moins de deux ans des JOP, l'Uriopss Île-de-France alerte sur la nécessité d'un amont, d'un pendant et d'un après JOP 2024 plus favorable et adapté aux enjeux de la transition inclusive.

A. Des modalités de concertation et de mobilisation des ESSMS insuffisantes

Les modalités de concertation des ESSMS en vue de leur mobilisation dans les JOP se sont révélées être pauvres. L'Uriopss Île-de-France observe que l'implication des ESSMS dans la dynamique des Jeux de Paris 2024 est essentiellement dépendante de relations informelles, dont la transparence de la circulation d'information est questionnable. Nous notons également, lorsque l'information est effectivement rendue publique, une tendance marquée à la publication éclair, ne permettant pas aux organisations d'y répondre dans des conditions optimales.

Cette opacité globalisée est d'autant plus préoccupante que la préparation des JOP de Paris 2024 est déjà marquée par un appel de la Cour des comptes au redimensionnement du budget. Pour rappel, la couverture d'un déficit de l'organisation des JOP sera assurée par l'Etat et les collectivités territoriales fondatrices, entraînant un potentiel risque de fragilisation et de réduction des moyens locaux après 2024.

L'Uriopss Île-de-France interpelle sur le fait que ce contexte nuit à la création et au déploiement de projets cohérents et structurés, pourtant essentiels à la mission de lutte contre les exclusions qui incombe aux ESSMS.

B. Un décalage entre la promesse d'un méga-événement inclusif et les moyens déployés

L'Uriopss Île-de-France observe un important décalage entre la promesse d'un méga-événement inclusif et les moyens déployés pour atteindre cette ambition. Malgré les efforts fournis par certaines collectivités territoriales, les ESSMS sont contraints de puiser sur leurs propres ressources afin de pouvoir répondre aux dispositifs proposés par les JOP. Nous constatons une déréalisation généralisée des conditions matérielles et immatérielles des structures du soin et de l'accompagnement, qui, malgré l'enthousiasme et l'intérêt exprimés par l'ensemble des adhérents rencontrés, empêche les ESSMS d'être véritablement parties prenantes de la dynamique.

Les JOP de Paris 2024 obéissent à une logique de vague, rapide, éphémère, à laquelle les ESSMS doivent s'adapter au risque d'en être exclus. Cette vague est pourtant présentée comme l'une des réponses, et, nous le craignons, la seule, à un enjeu de politique publique majeur : le droit d'avoir accès aux sports, à la culture et aux loisirs dans tous les territoires. L'exemple du Décret Référent Sport de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France est à ce titre édifiant.

Dans un contexte présenté comme favorable au développement du sport, l'amont des JOP de Paris 2024, la création du statut de Référent sport au sein des établissements et services avait pour ambition d'assurer la coordination avec le mouvement sportif et parasportif de proximité ainsi que la sensibilisation au sport.

Ce « statut » demeure, à ce jour, sans moyens dédiés au recrutement, à la formation ou à la valorisation des professionnels, des personnes accompagnées, de leur entourage et de leurs actions. Ce décret aurait pourtant pu constituer l'un des héritages majeurs de la préparation des JOP 2024.

C. Un méga-événement « inclusif » excluant

La thématique des Jeux en elle-même inspire les professionnels en matière d'activités événementielles (orienter les journées associatives sur cette thématique), d'outils pédagogiques (utiliser les JOP comme moyen d'expliquer les différences entre des verbes d'action de manière originale, proposer des ateliers de réflexion avec les personnes accompagnées sur la thématique du sport) ou de partenariats locaux (convention de partenariat entre un essms et le comité départemental olympique).

Contrairement à la vague des JOP, ces micro-héritages, souvent en dehors des dispositifs envisagés, correspondent à la temporalité et à la spatialité des professionnels, des personnes accompagnées et de leur entourage. Au contraire, les logiques de marchés et de redistribution des JOP de Paris 2024 reproduisent des inégalités dans le soin et l'accompagnement proposé par les ESSMS, parfois au sein d'un même secteur.

On observe également des phénomènes alarmants de hiérarchisation des publics qu'illustre le déséquilibre important des mesures déployées entre les secteurs du handicap, de la lutte contre les exclusions, des personnes âgées et de la protection de l'enfance. Ainsi, un même dispositif, y compris lorsque celui-ci n'exige pas d'investissement financier, ne sera accessible qu'à un certain nombre d'établissements ou de services.

En plus de cette hiérarchisation, 2022 a été marquée par la mise en lumière d'effets délétères des JOP de Paris 2024 sur certains de ces publics. Avec l'affluence attendue en été 2024, les hôtels incomplets conventionnés pour proposer des nuitées aux personnes sans abri ne souhaitent pas renouveler leurs conventions avec l'Etat.

Au moins 5000 places sont concernées. On signale donc déjà, à deux ans des JOP, un phénomène bien connu des éditions précédentes : les populations qui ne bénéficient d'aucun dispositif relevant des JOP sont également les premières victimes des déplacements spatiaux.

D. Conclusion

Si des initiatives, notamment locales, doivent être valorisées, force est de constater que rares sont les ESSMS qui ont pu se saisir des dispositifs des JOP, malgré un intérêt partagé par les personnes accompagnées et leur entourage, les professionnels et les bénévoles.

Se dessine ainsi le schéma récurrent d'une sous-estimation du coût et d'une surestimation des retombées sociales des JOP.

Leur mécanique ne correspond pas, d'autant plus au regard de l'investissement, à un outil convaincant pour la transition inclusive de notre société.

Plus alarmant encore, il est à craindre que le spectaculaire n'occulte des obstacles persistants à cette transition, au profit d'une politique publique basée sur des efforts unilatéraux, fournis exclusivement par un tissu associatif dont on contraint, de manière croissante, les marges d'action et de pensée.



www.uriopss-idf.fr